



INSTRUCTIONS DE COURSE REGATE DES ZEBRES

Les 17 et 18 MAI 2025 sur la Rance
GRADE 5C - Organisé par la SNBSM

SOCIETE NAUTIQUE de la BAIE DE SAINT-MALO

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

PREAMBULE

Les bateaux admis à courir sont des MONOCOQUES dont les caractéristiques sont les suivantes :

- IRC (si au moins 5 bateaux inscrits) : Les bateaux habitables de la jauge IRC ayant un certificat 2025(*),
- OSIRIS 1 : Les bateaux habitables de la jauge OSIRIS, avec un rating net = ou >15, ayant un certificat 2025(**),
- OSIRIS 2 : Les bateaux habitables de la jauge OSIRIS, avec un rating net <15, ayant un certificat 2025(**),
- Les Muscadets
- JCH : Les bateaux habitables de la jauge classique JCH, ayant un certificat 2025

Tous les bateaux devront au moins disposer d'un équipement jusqu'à 6 milles nautiques, et d'une réserve de carburant suffisante pour rejoindre l'arrivée.

(*) En cas d'absence de certificat IRC à jour, le bateau sera inscrit en Osiris (**),

(**) En cas d'absence de certificat OSIRIS à jour, le Groupe retenu sera le Groupe brut figurant dans la table OSIRIS 2025 sans prise en compte d'éventuels Bonus.

Les séries figurant dans le classement OSIRIS, et présentant un nombre d'engagés d'au moins 5 bateaux feront l'objet d'un classement spécifique.

1. REGLES : La régates sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV 2025-2028),
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et heure légale du lever du soleil,
- 1.5 Les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) 2020-2021 catégorie 3.
- 1.7 Les règle de la jauge IRC, OSIRIS, JCH et Muscadet,

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera communiquée par VHF sur le canal 06, et affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet. Conformément à la RCV 90.2(c), des modifications orales aux IC pourront être faites sur l'eau. Elles seront signalées par l'envoi du 2ème substitut avec trois signaux sonores. Un arbitre ou un membre de l'autorité organisatrice (AO) les communiquera à chaque équipage qui devra accuser réception. Les Modifications aux IC seront également publiées sur le groupe WhatsApp « Régate des ZEBRES 2025 »

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est situé à l'ATERRAGE, situé sur le port des Sablons. Ils seront également mis en ligne sur le Groupe WhatsApp « Régate des ZEBRES 2025 » sur lequel vous serez abonnés, au plus tard à la confirmation d'inscription. Les éventuelles annulations d'épreuve seront annoncées sur ce groupe.

- 3.2 Le PC course est situé à « l'ATTERRAGE » sur le Port des Sablons
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course communiquera avec les concurrents sur le **canal VHF 06**, et sur le groupe WhatsApp « **Régate des ZEBRES 2025** »

4. CODE DE CONDUITE

Rappel Règle 69 : MAUVAISE CONDUITE 69.1 Obligation de ne pas avoir une mauvaise conduite ; résolution

(a) Un concurrent, un propriétaire de bateau ou un accompagnateur ne doit pas commettre un acte de mauvaise conduite.

(b) Une mauvaise conduite est : (1) une conduite enfreignant les bonnes manières, le bon esprit sportif ou un comportement contraire à l'éthique ; ou (2) une conduite qui pourrait jeter le discrédit sur le sport.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre à PLOUER seront envoyés au mât de pavillons sur la vedette du Comité de course.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes, après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses

PROGRAMME TYPE (*)

Vendredi 16 Mai : - de 16H00 à 18h00 : Confirmation des inscriptions à l'ATTERRAGE (Port des Sablons)
- A 18h00 - BRIEFING + pot d'accueil
-

Samedi 17 MAI :

- à 9H00, 10 H 00, 11 H 00 : SAS du Barrage de la Rance suivant ordre de passage (*) ;
- à 10 H 30 : 1er signal d'avertissement selon ordre de passage écluse.
- COURSES à SUIVRE
- à 17 h 30 : Fin des courses – zone « Pont de PLOUER »
- à 19h00 : Résultats provisoires + tirage au sort des lots offerts par NAUİLLOTS
- Restauration à 20h00 à PLOUER sous tente

Dimanche 18 MAI : - à 9h30 : Briefing à Plouër
- 10h30 : 1er signal d'avertissement – Zone « Pont de PLOUER » -
- COURSES à SUIVRE
- à 14h00 : Fin des courses – Zone Les Zèbres
- à suivre : Passage du SAS du Barrage de la Rance
- à 18h00 : résultats et pot de l'amitié à l'Atterrage

(*) L'ordre de passages dans le SAS du Samedi sera défini la veille à l'issue des inscriptions dans l'annexe « passage écluse rentrée en Rance ».

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est précisée ci-dessus, ainsi que dans l'Annexe PARCOURS.
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

- IRC : Flamme BLANCHE
- OSIRIS 1 : Pavillon DAMIER ROUGE ET JAUNE
- OSIRIS 2 : Pavillon DAMIER BLEU ET JAUNE
- MUSCADET : Flamme JAUNE
- JCH : Flamme ROSE

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en annexe PARCOURS en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours. Le Comité de course se réserve le droit de décider des parcours à effectuer, en fonction des conditions météorologiques rencontrées.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

Les parcours à effectuer sont affichés sur le tableau du Comité de course, et annoncés par VHF sur le CANAL 06.

9.3 Parcours Côtiers : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

9.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en annexe PARCOURS. Elles sont indiquées par un astérisque.

10. MARQUES

10.1 Les marques de départ, de parcours et d'arrivée seront les suivantes (voir aussi annexe parcours)

Marque de départ	Marques de parcours (voir annexe parcours)	Marque d'arrivée
Bateau avec pavillon ORANGE	Balise du domaine maritime	Bateau avec pavillon BLEU
Bateau viseur avec pavillon ORANGE ou Balise (voir annexe parcours)	Bouée cylindriques jaune Bouée tétraédrique ORANGE Dégagement tétraédrique Orange	et Cylindrique verte (frite) ou Balise.

10.2 Si une marque de parcours est absente, le Comité de course positionnera au plus vite un semi-rigide portant le pavillon **M**, qui deviendra la nouvelle marque à contourner avant le repositionnement de la marque initiale.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon ORANGE sur le bateau du comité de course et le mât arborant un pavillon ORANGE sur le bateau viseur, ou le côté parcours d'une Balise du domaine maritime.

12.2 La procédure de départ sera la suivante :

MINUTES AVANT LE SIGNAL DE DEPART	SIGNAL VISUEL	SIGNAL SONORE	SIGNIFICATION
5	Pavillon de classe envoyé	UN	Signal d'avertissement
4	Pavillon préparatoire envoyé	UN	Signal préparatoire
1	Pavillon préparatoire affalé	UN LONG	Une minute
0	Pavillon de classe affalé	UN	Signal de Départ

- 12.3 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcouru de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 06. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).
- 12.5 Le Comité de Course annoncera si possible les numéros ou les noms des bateaux OCS ou UFD, BFD, ou ZFD au plus tôt après le signal de départ sur le canal VHF 06.

13. L'ARRIVEE

- 13.1 La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant un pavillon BLEU sur le bateau Arrivée et une bouée cylindrique verte, ou une Balise du domaine maritime.
- 13.2 Si le Bateau Arrivée est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

14. SYSTEME DE PENALITE

- 14.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 14.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

Le temps limite pour finir est laissé à la discrétion du Comité de course qui s'efforcera de laisser les bateaux terminer, dans la limite du respect du programme. Le Comité de course annoncera sur le canal VHF 06, si nécessaire, l'heure de fermeture de ligne. Celui-ci ne pourra pas être inférieur à quinze minutes après le passage de la ligne d'arrivée par le 1er bateau de la même classe.

Les bateaux ne finissant pas dans ce délai et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (TLE) sans instruction. Un bateau classé TLE (Time Limit Expired) recevra les points de la place d'arrivée du dernier bateau qui a fini plus 1 point. Ceci modifie les RCV 35, A5.1, A5.2 et A10.

16. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 16.1 Les concurrents ayant l'intention de réclamer doivent le signaler par VHF au Bateau Comité, le plus tôt possible, et au plus tard au moment du franchissement de la ligne d'arrivée. Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour. L'heure sera communiquée par VHF aux concurrents.
- 16.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles auprès du bateau Comité.
- 16.3 Des avis seront envoyés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation, sur le groupe WhatsApp « **Régate des ZEBRES 2025** » pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu :
- Le Samedi soir, sous la tente Barnum située sur le port de PLOUER.
 - Le dimanche soir dans une salle située à l'ATTERRAGE.

Elles commenceront à l'heure communiquée sur le groupe WhatsApp.

17. CLASSEMENT

- 17.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

- 17.2 Courses retirées :
Quand moins de trois courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
Quand trois courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 17.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
- 17.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, et sur le groupe WhatsApp « **Régate des ZEBRES 2025** » au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du dernier jour.

18. REGLES DE SECURITE

- 18.1 Les bateaux prenant le départ devront se signaler, en passant auprès du bateau Comité, avant le départ de la première course de chaque jour, afin d'y être pointé. Pour ce faire et afin de respecter le programme des courses les bateaux devront être à disposition du Comité de course 10 minutes avant le premier signal d'avertissement de la première course du jour.
- 18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 18.3 Les Equipements Individuels de flottabilité devront être portés par chaque membre de l'équipage depuis le départ et jusqu'au retour au ponton sans envoi du pavillon Y. Ceci modifie la RCV 40.

19. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par le Pavillon SNBSM porté sur un mât.

20 EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus doivent être conservé à bord des bateaux, et évacués dans les espaces dédiés dans les ports.

21 EMBLEMES

Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

22. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

23. PRIX

Des prix seront distribués à la remise des prix

ARBITRES DESIGNES

- **Président du comité de course** : **Christian MARTIN**
- **Adjoint Président Comité de course** : **Hervé DESPRES**
- **Président du jury** : **Patrick BREHIER**

- **VHF** : **Canal 06**

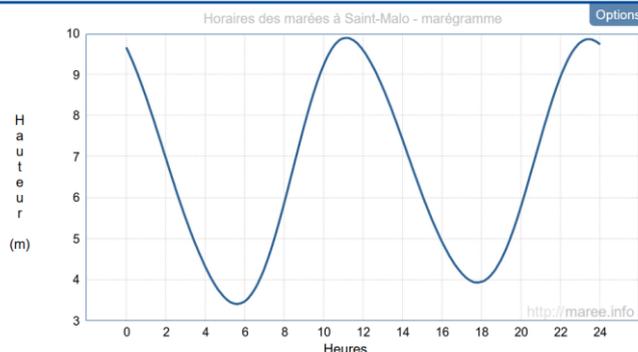
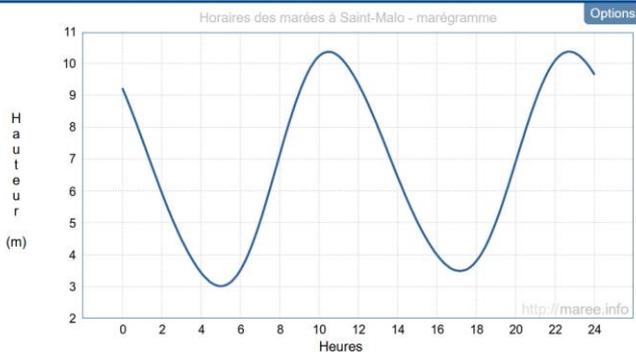
MAREES A SAINT-MALO

Samedi 17 Mai 2025

Dimanche 18 Mai 2025

Samedi 17 Mai 2025		UTC+2		Semaine 20		48°38' N		2°00' W	
Lever du soleil : 06h25									
Lune gibbeuse décroissante									
Coucher du soleil : 21h43									
Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2	
BM	61	05h00	05h29	00h54	3,01m	7,35m	0,61m	1,84m	3,68m
PM		10h29	06h41	01h06	10,36m	6,89m	0,57m	1,72m	3,45m
BM		17h10	05h33	00h55	3,47m	6,90m	0,58m	1,73m	3,45m
PM	58	22h43			10,37m				

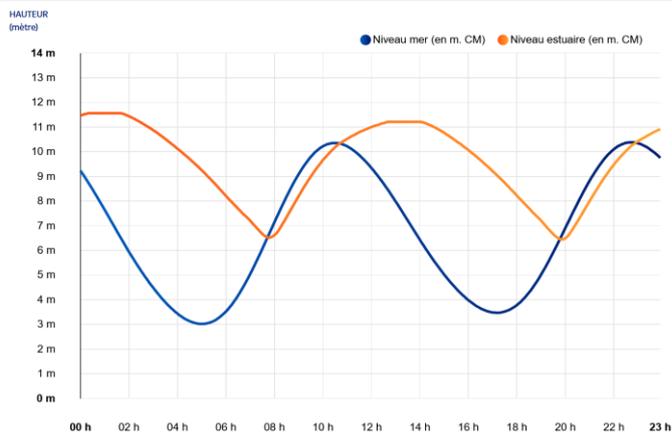
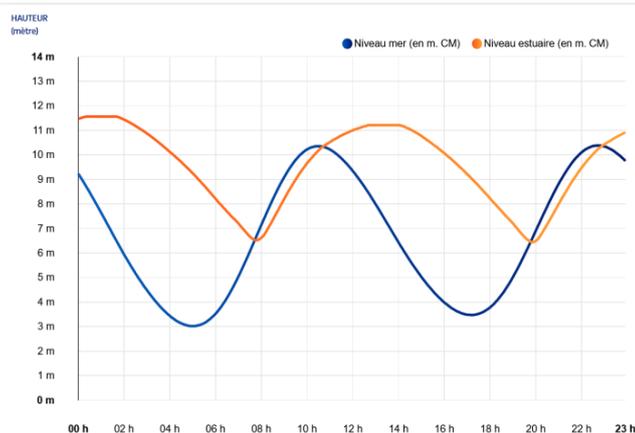
Dimanche 18 Mai 2025		UTC+2		Semaine 20		48°38' N		2°00' W	
Lever du soleil : 06h24									
Lune gibbeuse décroissante									
Coucher du soleil : 21h44									
Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2	
BM	54	05h36	05h33	00h55	3,41m	6,47m	0,54m	1,62m	3,24m
PM		11h09	06h39	01h06	9,88m	5,96m	0,50m	1,49m	2,98m
BM		17h48	05h38	00h56	3,92m	5,93m	0,49m	1,48m	2,97m
PM	50	23h26			9,85m				



MAREES en RANCE

Samedi 17 Mai 2025

Dimanche 18 Mai 2025



Prévisions qui correspondent au niveau d'eau au marégraphe de Saint-Suliac par rapport au 0 des cartes marines et avec une pression atmosphérique standard, soit + ou - 30 cm d'incertitude (hors décote / surcote mer).

Prévisions qui correspondent au niveau d'eau au marégraphe de Saint-Suliac par rapport au 0 des cartes marines et avec une pression atmosphérique standard, soit + ou - 30 cm d'incertitude (hors décote / surcote mer).

Horaires d'eclusages - 17 Mai 2025

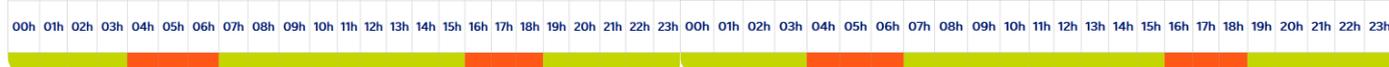
Horaires d'eclusages - 17 Mai 2025

Dernière mise à jour le 31/01/2025 à 13h49

● Sas ● Sas à la demande (20h30 à 4h30) ● Sas incertain ● Pas de sas

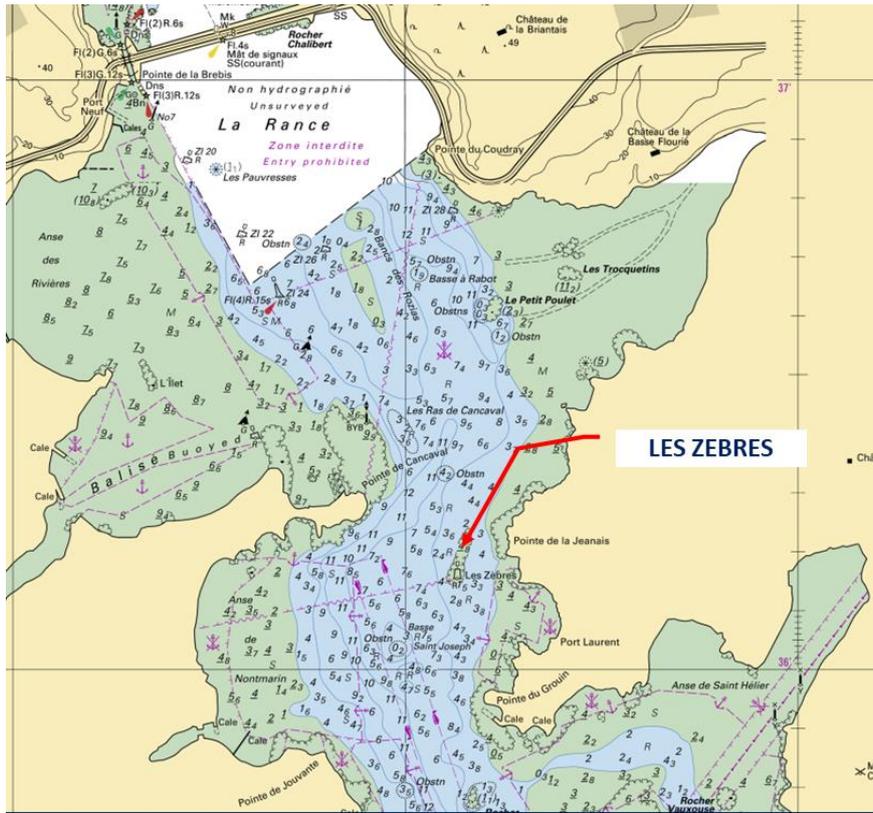
Dernière mise à jour le 31/01/2025 à 13h49

● Sas ● Sas à la demande (20h30 à 4h30) ● Sas incertain ● Pas de sas

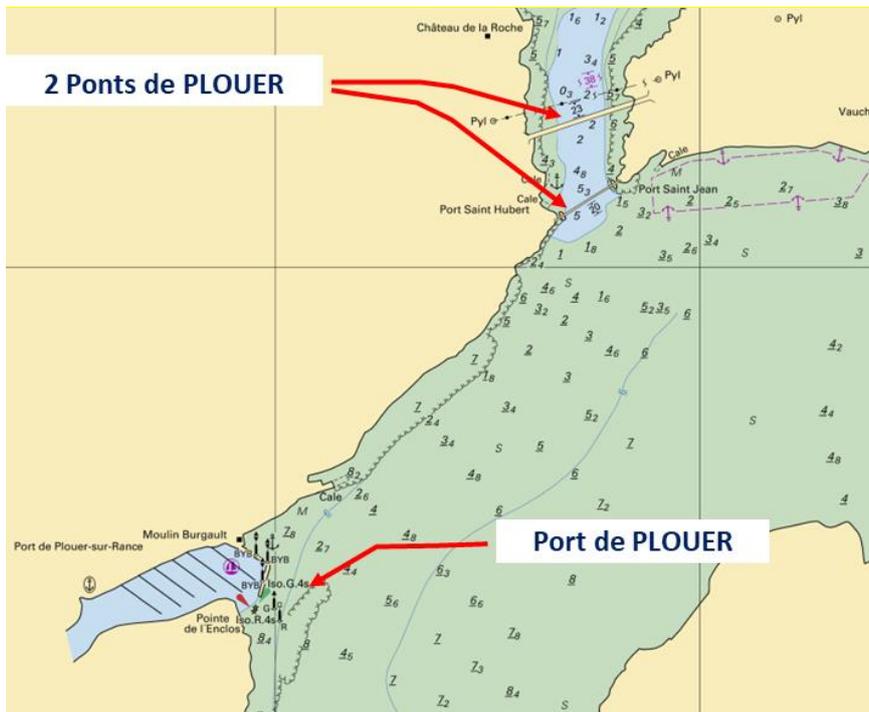


ANNEXE ZONES DE COURSE

Zone des ZEBRES



ZONE Port de PLOUER / RANCE



ANNEXE PARCOURS

PARCOURS CÔTIERS

REDUCTION DE PARCOURS :

En complément des réductions possibles à toutes marques de parcours, le Comité pourra réduire le parcours en utilisant les marques de chenal situées sur le parcours de la course en cours. Pour ce faire, il avertira au préalable les concurrents sur le Canal VHF 06 en leur précisant l'endroit où sera faite la réduction. La ligne d'arrivée sera matérialisée par le bateau Arrivée arborant le Pavillon S et la marque de chenal.

PARCOURS SAMEDI 17 MAI 2025

PARCOURS S-1 (5,5 milles)

Départ : Zone Nord Tourelle des Zèbres

Bouée de dégagement selon pavillonnerie

**Contourner en laissant à bâbord bouée cylindrique jaune
(située dans le prolongement de la cale principale de SAINT SULIAC)**

Arrivée : Zone Tourelle des Zèbres

PARCOURS S-2 (7.3 milles)

Départ : Zone Nord Tourelle des Zèbres

Bouée de dégagement selon pavillonnerie

Contourner en laissant à bâbord Bouée latérale Rouge Est Pointe de la Haie

(48° 32' 46'' N ; 001° 58' 18'' W)

Arrivée : Zone ile CHEVRET

PARCOURS S-3 (7,5 milles)

Départ : Zone Ile de CHEVRET

Bouée de dégagement selon pavillonnerie

Contourner en laissant à bâbord Tourelle les Zèbres

Contourner en laissant à bâbord Bouée latérale Rouge Est Pointe de la Haie

(48° 32' 46'' N ; 001° 58' 18'' W)

Arrivée : Zone ile CHEVRET

PARCOURS S-4 (6,6 milles)

Départ : Zone Sud Ile de CHEVRET

Bouée de dégagement selon pavillonnerie

Contourner en laissant à bâbord Tourelle les Zèbres

Contourner en laissant à bâbord Bouée latérale Rouge Est Pointe de la Haie

(48° 32' 46'' N ; 001° 58' 18'' W)

Arrivée dans L'Ouest à 0,5 milles Cale de Saint-Suliac

PARCOURS S-5 (6,1 milles)

Départ : Zone de Saint-Suliac

Bouée de dégagement selon pavillonnerie

Contourner en laissant à bâbord bouée cylindrique jaune

(située dans le sud de l'île CHEVRET)

Contourner en laissant à bâbord Bouée latérale Rouge Est Pointe de la Haie

(48° 32' 46'' N ; 001° 58' 18'' W)

Arrivée dans L'Ouest à 0,5 milles Cale de Saint-Suliac

PARCOURS S-6 (6,1 milles)

Départ : Zone de Saint-Suliac

Bouée de dégagement selon pavillonnerie

Contourner en laissant à bâbord bouée cylindrique jaune

(située dans le sud de l'île CHEVRET)

Arrivée dans l'EST Port de PLOUER

PARCOURS DIMANCHE 18 MAI 2025

PARCOURS D-1 (7,5 milles)

Départ devant PLOUER

Bouée de dégagement selon pavillonnerie

Contourner en laissant à bâbord Tourelle des Zèbres

Arrivée dans L'Ouest à 0,5 milles de la Cale de Saint-Suliac

PARCOURS D-2 (6,0 milles)

Départ devant PLOUER

Bouée de dégagement selon pavillonnerie

**Contourner en laissant à bâbord bouée cylindrique jaune
(située dans le sud de l'île CHEVRET)**

Arrivée dans L'Ouest à 0,5 milles de la Cale de Saint-Suliac

PARCOURS D-3 (6,1 milles)

Départ : Zone de Saint-Suliac

Bouée de dégagement selon pavillonnerie

**Contourner en laissant à bâbord bouée cylindrique jaune
(située dans le sud de l'île CHEVRET)**

Contourner en laissant à bâbord Bouée latérale Rouge Est Pointe de la Haie

(48° 32' 46'' N ; 001° 58' 18'' W)

Arrivée dans L'Ouest à 0,5 milles Cale de Saint-Suliac

PARCOURS D-4 (4,35 milles)

Départ : dans l'Ouest de la Cale de Saint-Suliac

Bouée de dégagement selon pavillonnerie

Contourner en laissant à bâbord Tourelle les Zèbres

Contourner en laissant à bâbord Bouée Cylindrique Jaune Sud Ile CHEVRET

Arrivée Tourelle des Zèbres Bâbord

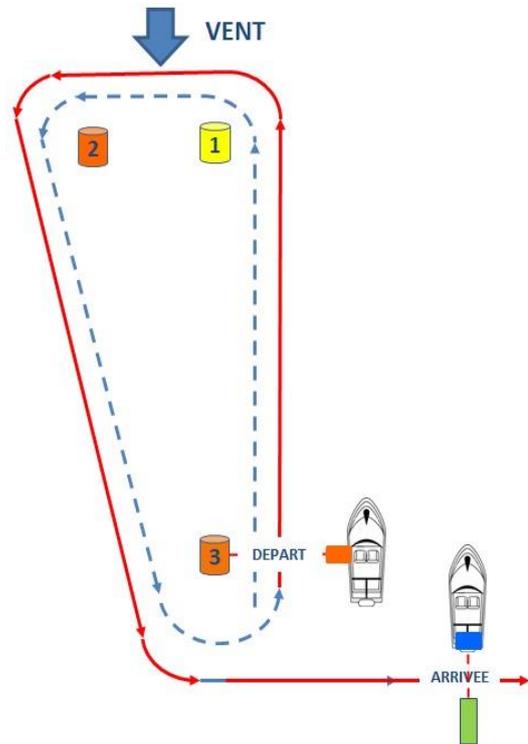
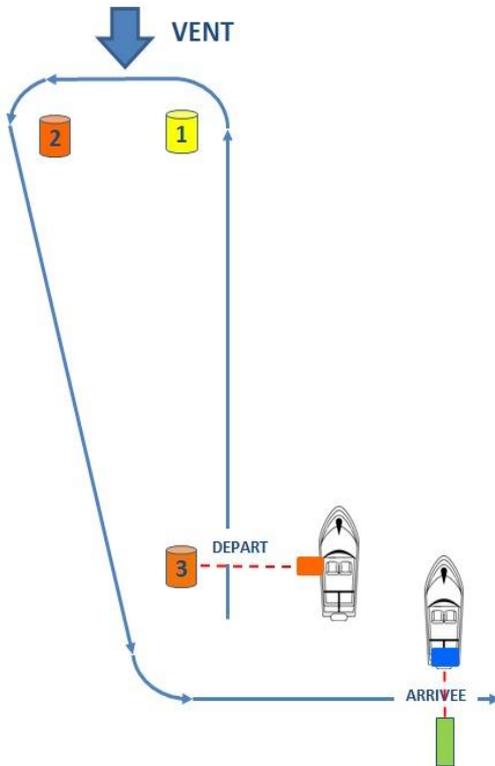
SAS à suivre au plus tôt

PARCOURS CONSTRUITS

PARCOURS 100 : Parcours Banane

1 Tour : Départ - 1 - 2 - 3 - Arrivée

2 tours : Départ - 1 - 2 - 3 - 1 - 2 - 3 - Arrivée



DEPART : entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du Comité de course à Tribord et le côté parcours d'une Bouée Tétraédrique ORANGE à Bâbord

- 1 Bouée Cylindrique **JAUNE**,
- 2 Bouée Tétraédrique **ORANGE**
- 3 Bouée Tétraédrique **ORANGE**

ARRIVEE : entre le mât arborant un pavillon BLEU sur le bateau Arrivée, à Bâbord et le côté parcours d'une bouée cylindrique verte à Tribord.

Dimensions Ecluse Barrage de la Rance (à confirmer par EDF)

Hauteur radier (fond de l'écluse) : + 2m par rapport au zéro des cartes

Hauteur tablier pont levant : +14 m par rapport au zéro des cartes

Hauteur disponible entre tablier pont et radier = 12 m

Longueur utile écluse pour voiliers (entre pont et porte amont) = 33 m

Largeur écluse = 13 m

Surface utile Ecluse pour voilier = 33 m * 13 m = 429 M2

Les bateaux à moteur peuvent stationner sous le pont

Exemple : Capacité théorique pour les MUSCADETS = 25 bateaux

Entrée / sortie Port de PLOUER

Ouverture de la porte avec 8 m 30 d'eau → Tirant disponible : 1 m 50

Fermeture porte le Samedi 17 MAI 2025 : Vers 17 H 50'

Ouverture porte le Dimanche 18 MAI 2025 : Vers 9 H 50'